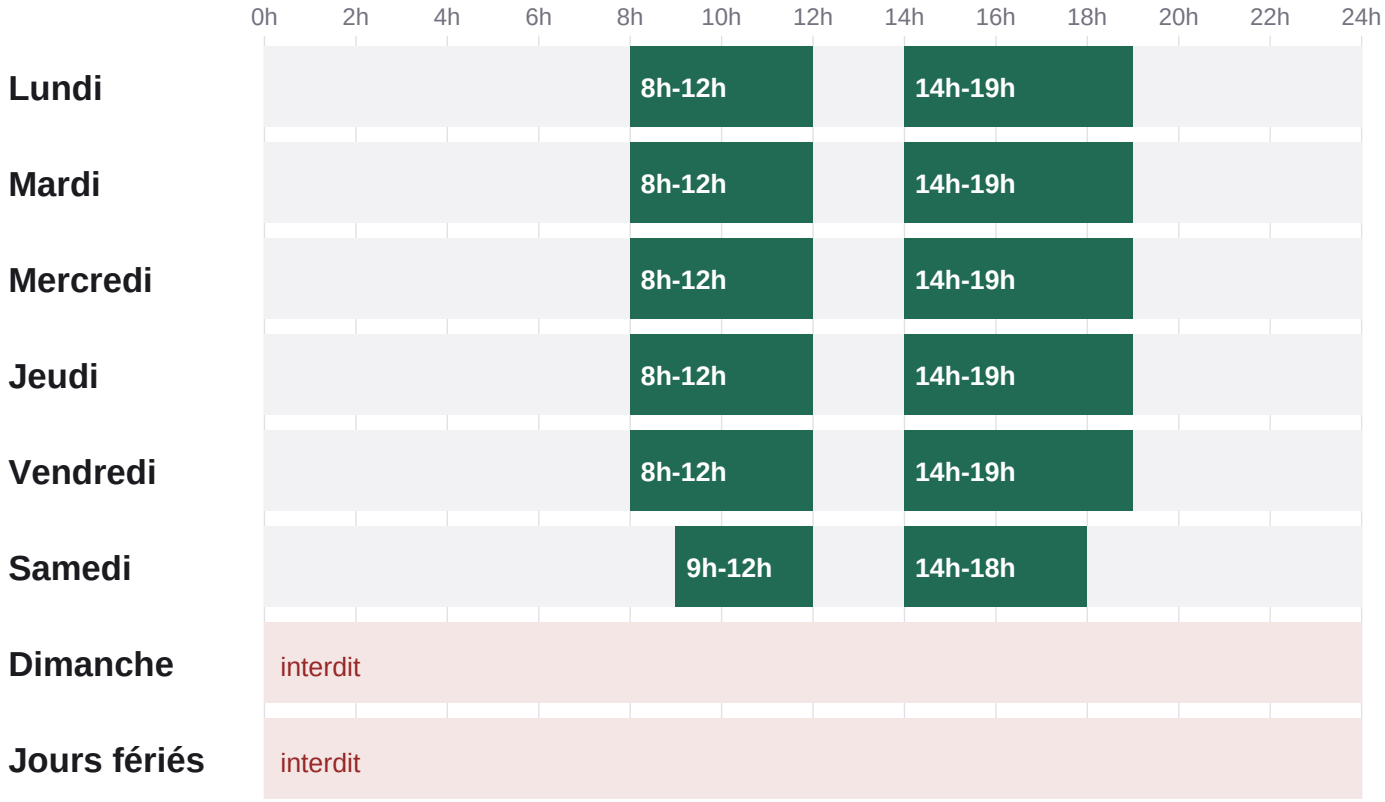
Travaux bruyants, bricolage, jardinage

La Ville-ès-Nonais

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Arrêté municipal prescrivant la lutte contre le bruit de voisinage, 10 juin 2024, article 1.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/35358-la-ville-es-nonais/

Affiche établie le 17/11/2026 · horaires-travaux.fr · Licence Ouverte 2.0